

À la séance ordinaire du conseil municipal de Gallichan, tenue le **QUATRE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX** à 19h00, au bureau municipal et à laquelle assistaient le maire M. Serge Marquis, les conseillers suivants :

## **1- PRÉSENCES**

### **Étaient présents :**

Mme Francine Lehouiller, Mme Valérie Bruneau,  
Mme Lise Morin-Larouche, Mme Sonia Rivard,  
Mme. Nancy Shink, M. Daniel Bélanger

Formant quorum sous la présidence de monsieur Serge Marquis, maire, madame Sabrina Turgeon, Dir. Gén. /Gref. trés. par intérim est aussi présente.

## **2- LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1-Présences
- 2-Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3-Lecture et adoption du procès-verbal du 6 septembre 2022
- 4-Affaires en découlant
- 5-Parole aux citoyens
- 6-Correspondances
- 7-Dépenses
- 8-Pompiers
- 9-Locations des lots épars
- 10-PRABAM
- 11-Semaine des municipalités- PRIX
- 12-Système d'alarme
- 13-Location d'équipement pour déneigement
- 14-Embauche de personnel de soutien
- 15-Module de paye CIM
- 16-Fossé Gaétan Laroche
- 17-Fournaise au CLSC
- 18-Comité Jeunesse en milieu rural
- 19-Carte d'appel 911
- 20-Achat de deux tables à langer
- 21-Programme Nouveaux Horizons pour les aînés
- 22-Autres sujets
- 23-Rapport des comités
- 24-Prochaine séance du conseil
- 25-Période de questions
- 26-Levée de la séance

R22-10-080N

L'ordre du jour et l'avis de convocation sont acceptés sur une proposition de Madame Sonia Rivard, appuyée par Madame Valérie Bruneau et résolu unanimement par les conseillers(ères).

Adoptée.

## **3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 SEPTEMBRE 2022**

Il est proposé par Madame Valérie Bruneau, appuyé par Madame Francine Lehouiller et résolu unanimement par les conseillers(ères);

R22-10-081N

**QUE**, le procès-verbal de la séance ordinaire du six septembre deux mille vingt-deux, soit accepté tel que lu et rédigé.

Adoptée.

Le 4 octobre 2022

4- **AFFAIRES EN DÉCOULANT**

Aucun

5- **PAROLE AUX CITOYENS**

Le maire répond aux diverses questions des citoyens en lien avec la voirie.

6- **CORRESPONDANCE**

Aucune

7- **DÉPENSES**

Un rapport financier en date du 28 septembre 2022 est remis aux conseillers pour révision.

R22-10-082N

Il est proposé par Madame Valérie Bruneau, appuyé par Monsieur Daniel Bélanger et résolu unanimement par les conseillers (ères);

**QUE**, les dépenses ci-dessus présentées sont autorisées et que la Dir. Gén. /Gref. -très. par intérim, indique que la municipalité dispose des crédits nécessaires.

Adoptée.

8- **POMPIERS**

Monsieur le Maire informe les citoyens que les pompiers ont suivi une formation sur le système TARGA. Aucune nouvelle récente sur ce dossier.

9- **LOCATION DE LOTS ÉPARS**

9A. Une partie du lot matricule 5519934

Monsieur Fernand Nadeau a démontré un intérêt pour prendre entente pour le lot matricule 5519934 logeant la plage Gendron qui était anciennement loué à Monsieur Daniel Carle. Le sujet sera abordé à une séance future.

9B. La zone cultivable du lot matricule 6493320

**CONSIDÉRANT**

que le locataire du lot matricule 6493320, la ferme JL Coulombe souhaite laisser son contrat de location et Le Cheptel des Frères Bégin est intéressé par la location.

Il est proposé par Madame Francine Lehouiller, appuyé par Madame Nancy Shink et résolu unanimement par les conseillers(ères) ;

R22-10-083N

**QUE** le conseil municipal accepte et autorise la location du lot 6493320 pour une utilisation agricole à Cheptel des Frères Bégin, au coût de 10\$ l'acre annuellement pour une période de 7 ans, à compter de l'été 2023.

Adoptée.

Le 4 octobre 2022

#### **10- PRABAM**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire utiliser la subvention provinciale PRABAM – Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux d'un montant de 75 000\$ afin d'effectuer différentes rénovations et améliorations au garage municipal, au café des rumeurs, au centre communautaire et au bureau municipal.

Que des soumissions ont été produites par les entrepreneurs locaux.

Que la date limite pour la fin des travaux est le 31 mai 2023.

Il est proposé par Madame Francine Lehouiller, appuyé par Monsieur Daniel Bélanger et résolu unanimement par les conseillers(ères) ;

R22-10-084N **QUE** le conseil municipal accepte et autorise Construction G Poirier à effectuer dès octobre 2022 les travaux prescrits dans sa soumission pour diverses tâches dans les infrastructures municipales telles que : installation d'une porte de garage au garage municipal

Adoptée.

#### **11- SEMAINE DES MUNICIPALITÉS-PRIX**

Les 3 personnes suivantes se méritent chacun un chèque de cinquante dollars : Carole Rivard, Alain Doyon et Carmel.

#### **12- SYSTÈME D'ALARME**

**CONSIDÉRANT** que le bureau municipal ne nécessite pas la location d'un système d'alarme relié à une centrale et que ceci représente dépense superflue.

Il est proposé par madame Nancy Shink, appuyé par madame Sonia Rivard et résolu à l'unanimité par les conseillers(ères) ;

R22-10-085N **QUE** le conseil accepte et autorise de mettre fin au contrat de système d'alarme qui relie le bureau municipal à une centrale d'appels.

Adoptée

#### **13- LOCATION D'ÉQUIPEMENT POUR LE DÉNEIGEMENT**

Reporté, la période de soumission n'étant pas terminée au moment de la séance du conseil.

#### **14- EMBAUCHE DE PERSONNEL DE SOUTIEN**

Une agence privée a été retenue pour fournir un appui en comptabilité à la municipalité selon le besoin.

Le 4 octobre 2022

**15- MODULE DE PAYES CIM**

Il est proposé par Madame Nancy Shink, appuyé par Monsieur Daniel Bélanger et résolu à l'unanimité par les conseillers(ères) ;

R22-10-086N            QUE le conseil accepte et autorise de retirer le module de gestion des payes du logiciel CIM-Coopérative d'information municipale et utiliser les solutions offertes par l'institut bancaire de la municipalité

Adoptée.

**16- FOSSÉ GAÉTAN LAROCHELLE**

Monsieur le maire informe les citoyens qu'un relevé technique a été effectué. Le drain actuel de quatre pouces n'est pas suffisant et un petit fossé sera creusé.

**17- FOURNAISE DU CLSC**

Monsieur le maire informe les citoyens que la fournaise du CLSC semble mal réguler la température d'un local à l'autre. Un suivi sera fait par Denis Roy.

**18- COMITÉ JEUNESSE EN MILIEU RURAL**

**CONSIDÉRANT**            que la municipalité souhaite enrichir son offre de service à la jeunesse de sa communauté et que le local des jeunes n'est pas en utilisation depuis 2017. De plus, un programme est offert par le CJEAO-Carrefour jeunesse-emploi de l'Abitibi-Ouest pour embaucher et encadrer un animateur.

Il est proposé par Madame Valérie Bruneau, appuyé par Madame Nancy Shink et résolu à l'unanimité par les conseillers(ères) ;

R22-10-087N            QUE le conseil accepte et adhère au programme CJMR-Comité jeunesse en milieu rural offert par le CJEAO

Adoptée.

**19- CARTE D'APPEL 911**

Il est proposé par Monsieur Daniel Bélanger, appuyé par Madame Francine Lehouiller et résolu à l'unanimité par les conseillers(ères);

R22-10-88N            QUE le conseil municipal autorise le CAUAT-Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue à transmettre à la MRCAO les informations provenant des cartes d'appel et des fichiers de mobilisations de la banque de données informatiques du centre d'appels d'urgence 911

Adoptée.

Le 4 octobre 2022

## **20- ACHAT DE DEUX TABLES À LANGER**

Il est proposé par Madame Lise Morin-Larouche, appuyé par Madame Nancy Shink et résolu à l'unanimité par les conseillers(ères) ;

R22-10-089N **QUE** le conseil accepte et autorise l'achat d'une table à langer pour la salle de bain des femmes et une pour celle des hommes au coût de 209.99\$ l'unité.

Adoptée.

## **21- PNHA**

Madame Lise Morin-Larouche, qui représente la bibliothèque de Gallichan, détaille brièvement le projet d'installation de chaises électriques dans la cage d'escalier de la bibliothèque. L'escalier sera remis à neuf. Ce projet sera financé par le PNHA-Programme nouveaux horizons pour les aînés. Le montant maximal sera demandé, soit 25 000\$.

## **22- CELLULAIRE DES POMPIERS**

Il est proposé par Madame Nancy Shink, appuyé par Madame Valérie Bruneau et résolu à l'unanimité par les conseillers(ères);

R22-10-090N **QUE** le conseil accepte et autorise, l'annulation du contrat de téléphone cellulaire inutilisé par les pompiers.

Adoptée.

## **23- AUTRES SUJETS**

Aucun

## **24- RAPPORT DES COMITÉS**

Loisirs : La cueillette des bonbons aura lieu le 30 octobre 2022 de 14h à 16h30. Un budget de 150\$ est alloué.

## **25- PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL**

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le 1 novembre 2022 à 19h00 à la salle du conseil.

## **26 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

L'eau a été fermée pour la vidange des roulottes. Une affiche sera installée pour indiquer les dates d'ouverture et de fermeture pour la prochaine saison.

## **27- LEVÉE DE LA L'ASSEMBLÉE**

R22-10-091N La séance est levée à 20h29 sur une proposition de Madame Sonia Rivard, appuyée par Monsieur Daniel Bélanger et résolu à l'unanimité par les conseillers(ères);

Le 4 octobre 2022

Adoptée

---

Serge Marquis  
Maire

---

Sabrina Turgeon  
Dir. Gén./gref. -trés. par intérim